



↗ Quand les Bruyères ressemblent à Morzine, l'implication des riverains devient indispensable...

© Nina

Viabilité hivernale Obligations des riverains

Rappel des obligations et recommandations en cas de chute de neige !

Les obligations des riverains

Pour prévenir les risques de chutes et assurer la sécurité des passants chaque habitant à l'obligation de déneiger les trottoirs devant sa propriété. Pour rappel, la responsabilité des riverains (particuliers, copropriétés et entreprises) peut être engagée en cas d'accident. Il est important de déneiger avant que la neige soit compact. Quelques conseils

- ✓ Se procurer un sac de sel et une pelle (magasin de bricolage, internet etc.) avant les premiers flocons
- ✓ Créer un couloir pour le sel en raclant la neige avec une pelle
- ✓ Jeter le sel sur la zone à traiter, en respectant les quantités conseillées et en évitant les pieds d'arbres et les plantations
- ✓ Stocker la neige retirée le long d'un mur ou d'une clôture en laissant un couloir de circulation pour les piétons. Veiller également à ne pas gêner les caniveaux et l'écoulement des eaux.

Les conducteurs

Lorsque les conditions météorologiques sont délicates, les conducteurs doivent s'informer des précautions de circulation afin de ne pas ralentir ou empêcher les sapeurs d'intervenir.

- ✓ Se renseigner sur les prévisions météorologiques, les conditions de circulation et de trafic

- ✓ Se procurer des chaussettes à neige
- ✓ Prévoir des chaînes dans le coffre du véhicule ou mettre des pneus neige
- ✓ Inspecter l'état général du véhicule : vérifier les niveaux, la pression des pneus, la batterie...
- ✓ Se munir d'un kit d'accessoires pratiques : lampe de poche, raclette en plastique, antigivre, couverture, eau...

✓ Plan Climat de Grand Paris Seine Ouest

La consultation se poursuit

Avec l'application Vooter, GPSO permet à ses citoyens de s'exprimer, en quelques minutes, sur leurs usages, leurs besoins et les perspectives d'actions qu'ils souhaitent soutenir. Téléchargez l'application et répondez aux questionnaires sur les thèmes des consommations d'énergie, des transports, du développement durable etc. Des conseils et bonnes pratiques seront également diffusés tout au long de la concertation. Cinq grandes thématiques vous seront proposées de novembre à mars 2019 : mobilité, rénovation énergétique, déchets... Découvrez ci-dessous comment participer facilement et rester informés des actions de votre intercommunalité.

